

COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2025

N° 2025/04/09/12 - Objet : Vote du budget primitif de l'exercice 2025 - budget général de la commune.

Le neuf avril deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quatre avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Marc FUSAT en application de l'article L 2121-14 du CGCT et de la circulaire Préfectorale n° DCLE/BFLI/2024-01 en date du 31 janvier 2024.

Étaient Présents : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, Fabienne CITI, Dominique STEKELOROM, Murielle GARZINO, Bernadette SAMUEL, LAFFITTE Patrick, REYNOUD Henri, Laurent JUGLARET jusqu'au point 27 inclus, WAJS Alexandre, Marie-Pierre CALLET, Lucie BABIN, Christine GARCIN-GOURILLON.

Pouvoirs : Mathieu BONARD a donné pouvoir à Jean-Christophe CARRÉ, Sébastien THOMAS à Marc FUSAT, Emilie GERMAIN à Alexandre WAJS

Absents excusés : Fanny ARSAC, FABRE Thierry, Alain CHAIX, Laurent JUGLARET à compter du point 28

Secrétaire de séance : Bernadette SAMUEL

Rapporteur : Monsieur Alexandre WAJS

Monsieur le Rapporteur présente le projet de Budget Primitif du budget général de la commune, proposé par Monsieur le Maire pour l'année 2025 et tel que travaillé en commission « Finances et moyens généraux » à l'occasion de ses réunions.

Monsieur le Rapporteur propose de procéder au vote du Budget Primitif du budget général de la commune par chapitre.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Rapporteur, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, Deux votes contre Marie-Pierre CALLET et Lucie BABIN

Vu l'avis de la commission « finances/moyens généraux »

Vu l'envoi du projet de budget aux membres du conseil municipal le 27 mars 2025 en exécution de l'article L.5217-10-4 du CGCT
APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2025, par chapitre, du budget général de la commune qui s'équilibre de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Total section de fonctionnement	5.848.612,29 €	5.848.612,29 €
Total section d'investissement	4.216.478,00 €	4.216.478,00 €

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-Préfecture d'Arles le : 10 AVR. 2025

Publication sur le site de la mairie le : 10 AVR. 2025

Secrétaire de séance,

Bernadette SAMUEL



Le Maire,

Jean-Christophe CARRÉ



IV - ANNEXES	B.P. 2025
ARRETE ET SIGNATURES	V - A SIRET 211 300 587 00014

D2 - ARRÊTES - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice <input type="text" value="19"/> Nombre de membres présents <input type="text" value="12"/> Nombre de suffrages exprimés <input type="text" value="14"/> VOTES : Contre <input type="text" value="2"/> Abstentions <input type="text" value="0"/> Pour <input type="text" value="12"/> Date de convocation : <input type="text" value="04/04/2025"/>
--

Présenté par le Maire,
A Maussane les Alpilles, le 9 avril 2025

Le Maire,
Jean-Christophe CARRÉ

Délibéré par le Conseil municipal réuni en session ordinaire,
A Maussane les Alpilles, le 9 avril 2025
Les membres du Conseil municipal,

Marc FUSAT		Mathieu BONARD	
Christine GOURILLON		Emilie GERMAIN	
Alexandre WAJS		Fanny ARSAC	
Henri REYNOUD		Laurent JUGLARET	
Fabienne CITI		Murielle GARZINO	
Dominique STEKELOROM		Sébastien THOMAS	
Patrick LAFFITTE		Marie-Pierre CALLET	
Bernadette SAMUEL		Alain CHAIX	
Thierry FABRE		Lucie BABIN	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en sous-Préfecture, le :
et de la publication le : 10 AVR. 2025

10 AVR. 2025

A Maussane les Alpilles, le :
Le Maire,
Jean-Christophe CARRÉ

10 AVR. 2025